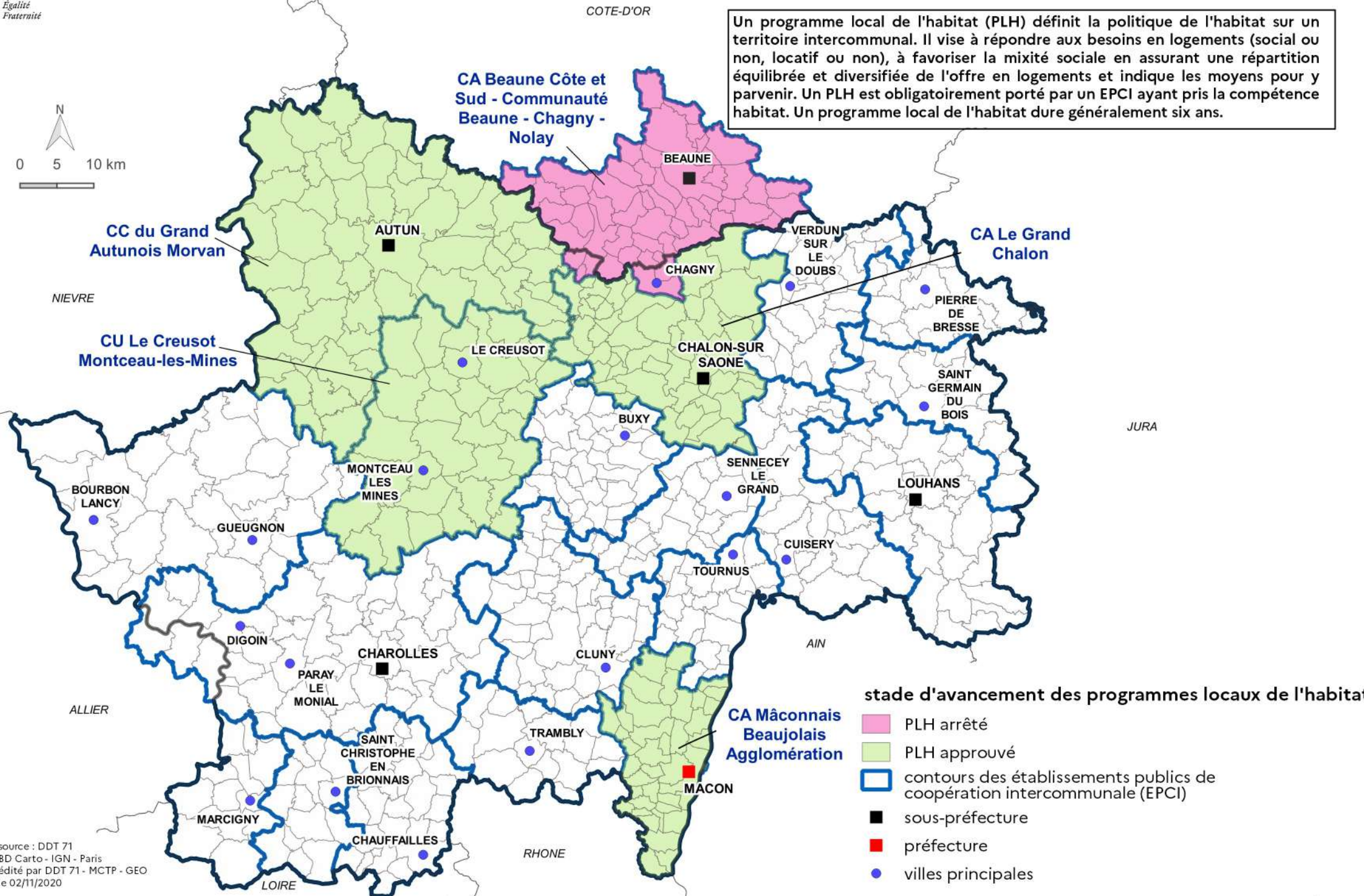
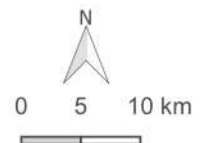


Un programme local de l'habitat (PLH) définit la politique de l'habitat sur un territoire intercommunal. Il vise à répondre aux besoins en logements (social ou non, locatif ou non), à favoriser la mixité sociale en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre en logements et indique les moyens pour y parvenir. Un PLH est obligatoirement porté par un EPCI ayant pris la compétence habitat. Un programme local de l'habitat dure généralement six ans.



### stade d'avancement des programmes locaux de l'habitat

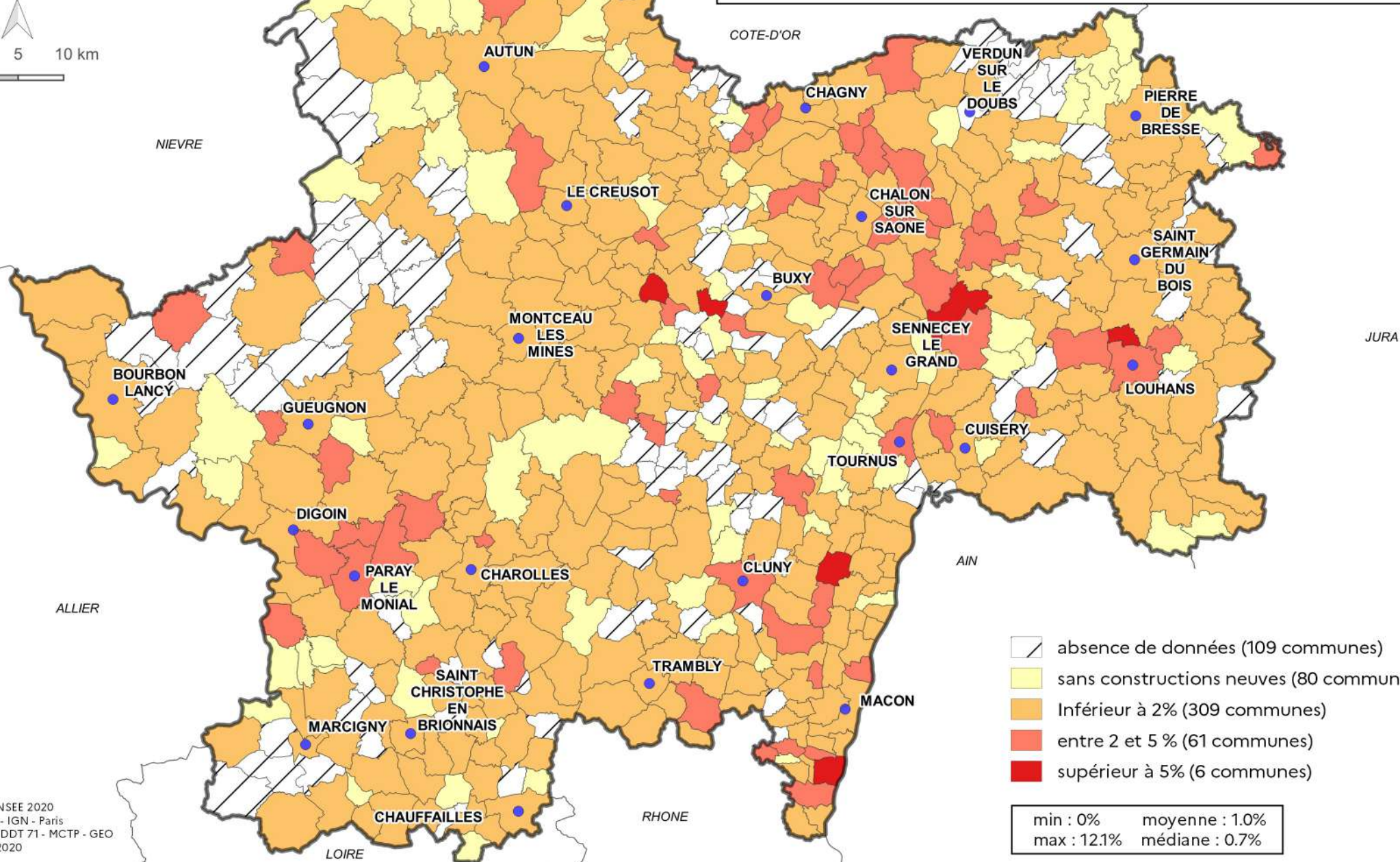
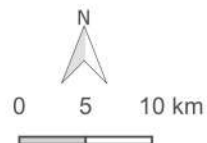
- PLH arrêté
- PLH approuvé
- contours des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
- sous-préfecture
- préfecture
- villes principales






source : DDT 71  
 BD Carto - IGN - Paris  
 édité par DDT 71 - MCTP - GEO  
 le 02/11/2020

# Département de Saône-et-Loire

## Poids des constructions neuves sur la période 2015 - 2019

Le volume de constructions réalisées lors des cinq dernières années permet d'estimer le poids des logements neufs et donc du dynamisme de construction. Il faut néanmoins faire attention aux effets de structure. En effet, une commune modeste présentera rapidement un poids de constructions neuves conséquent alors qu'une commune importante affichera généralement un dynamisme de construction plus modéré.



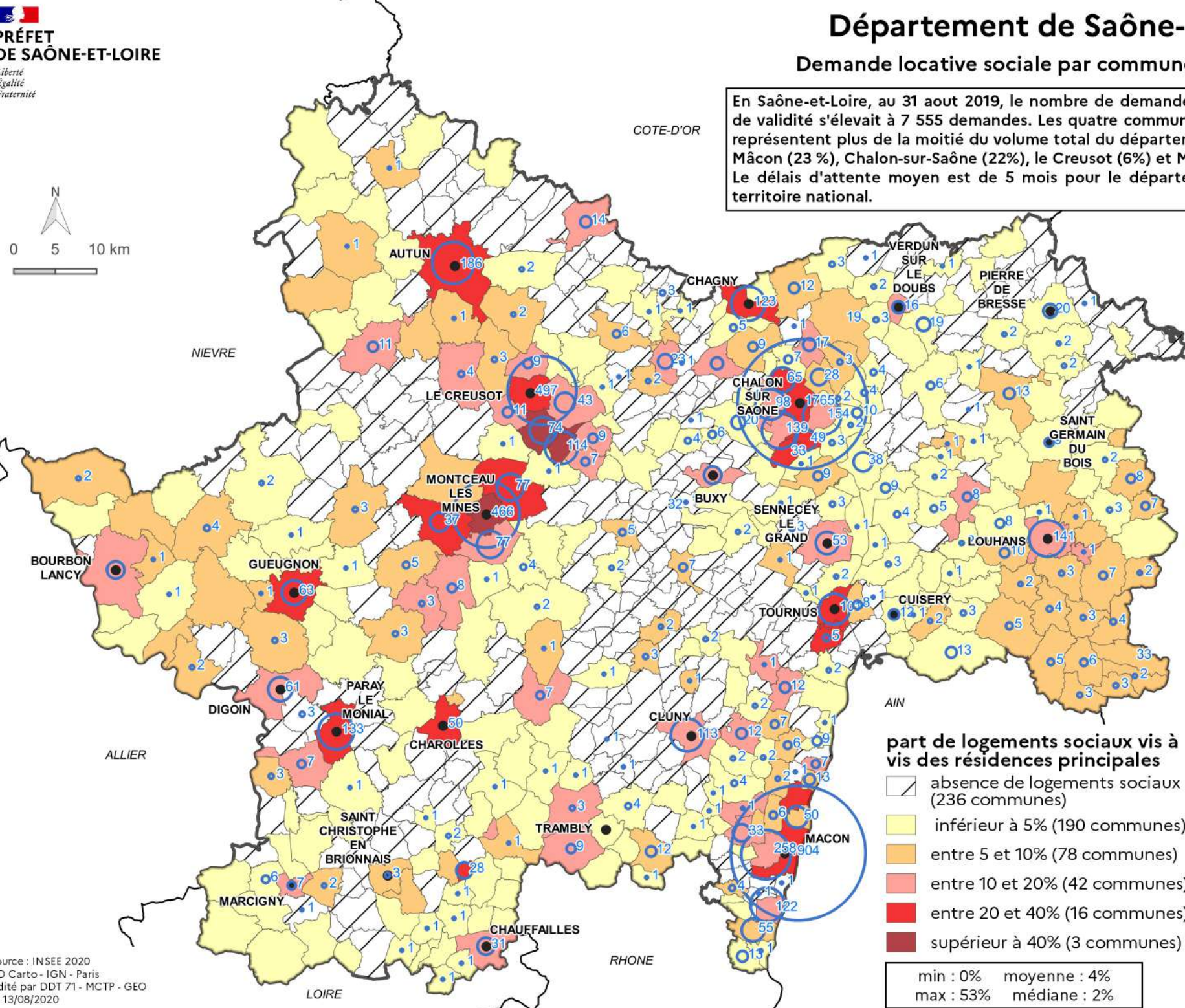
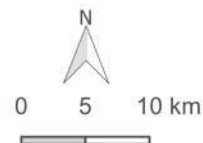
-  absence de données (109 communes)
-  sans constructions neuves (80 communes)
-  Inférieur à 2% (309 communes)
-  entre 2 et 5 % (61 communes)
-  supérieur à 5% (6 communes)

min : 0%    moyenne : 1.0%  
 max : 12.1%    médiane : 0.7%

# Département de Saône-et-Loire

## Demande locative sociale par commune au 31 mai 2020

En Saône-et-Loire, au 31 aout 2019, le nombre de demandes locatives sociales en cours de validité s'élevait à 7 555 demandes. Les quatre communes avec le plus de demandes représentent plus de la moitié du volume total du département. Elles sont localisées sur Mâcon (23 %), Chalon-sur-Saône (22%), le Creusot (6%) et Montceau-les-Mines (6%). Le délais d'attente moyen est de 5 mois pour le département, contre 15 mois sur le territoire national.



**part de logements sociaux vis à vis des résidences principales**

- absence de logements sociaux (236 communes)
- inférieur à 5% (190 communes)
- entre 5 et 10% (78 communes)
- entre 10 et 20% (42 communes)
- entre 20 et 40% (16 communes)
- supérieur à 40% (3 communes)

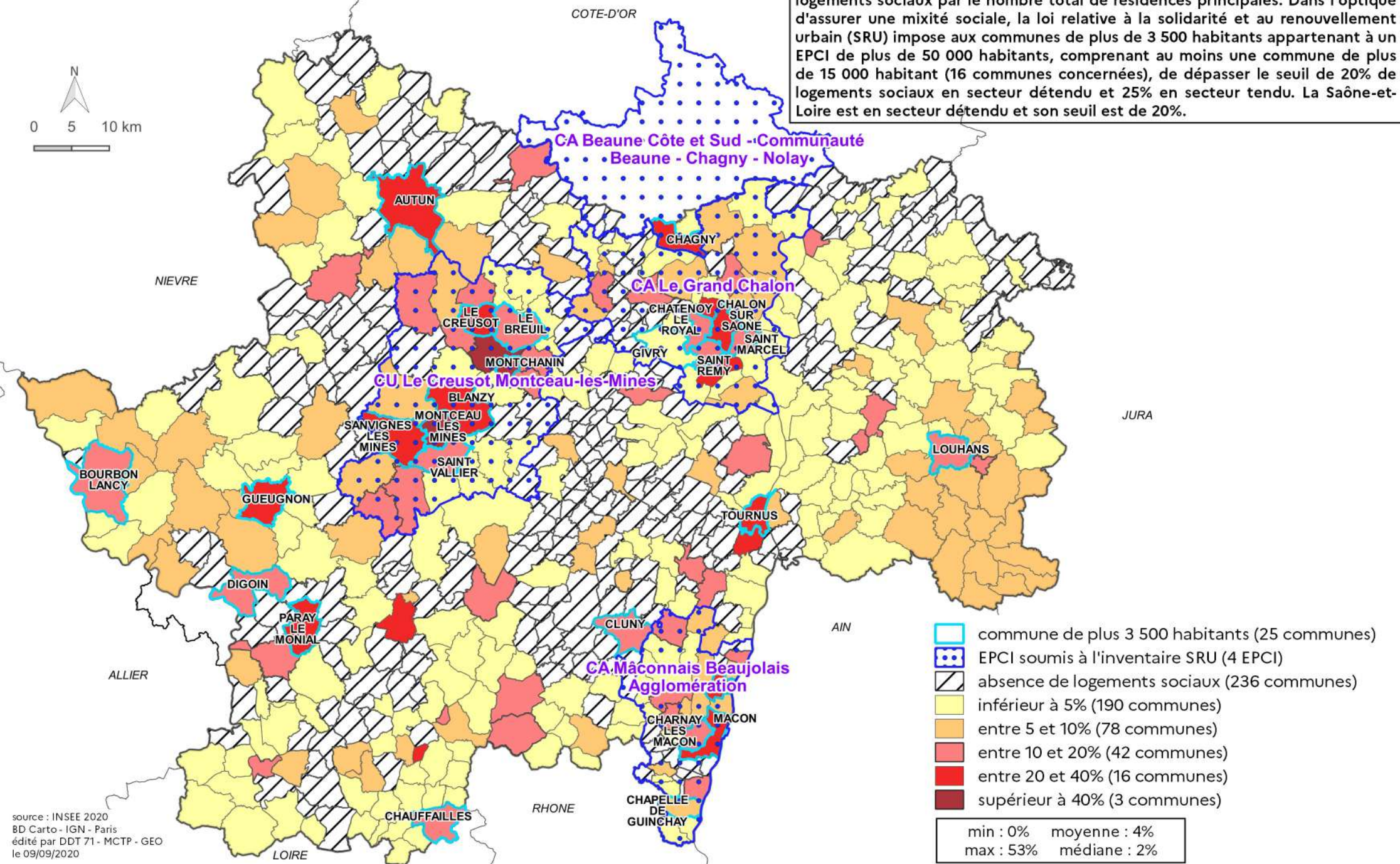
min : 0%    moyenne : 4%  
max : 53%    médiane : 2%

**nombre de demandes locatives sociales**

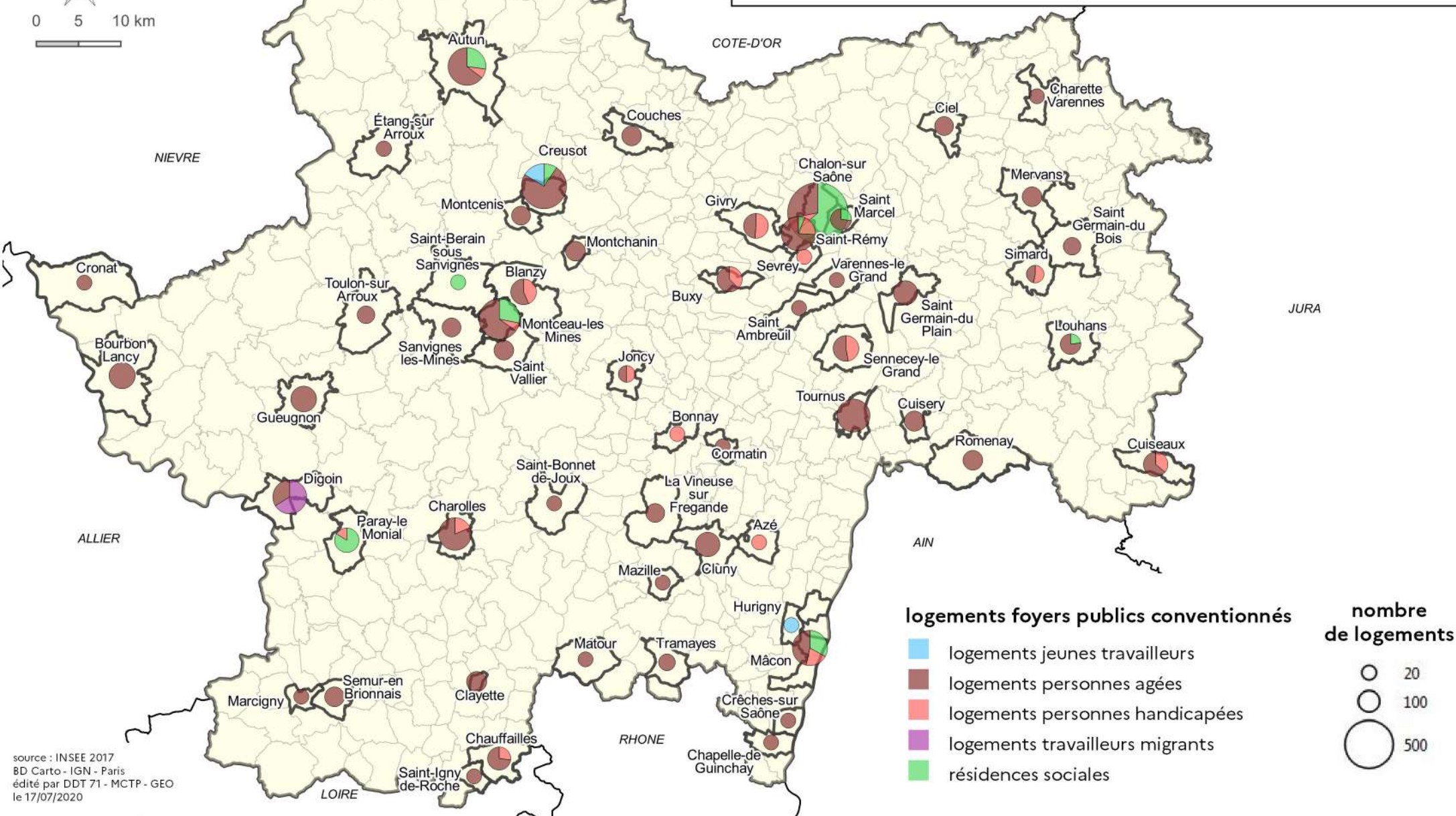
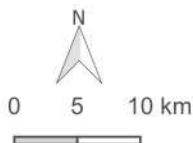
- 10
- 100
- 1000

source : INSEE 2020  
BD Carto - IGN - Paris  
édité par DDT 71 - MCTP - GEO  
le 13/08/2020

La part des logements locatifs sociaux est calculée en divisant le nombre de logements sociaux par le nombre total de résidences principales. Dans l'optique d'assurer une mixité sociale, la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) impose aux communes de plus de 3 500 habitants appartenant à un EPCI de plus de 50 000 habitants, comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants (16 communes concernées), de dépasser le seuil de 20% de logements sociaux en secteur détendu et 25% en secteur tendu. La Saône-et-Loire est en secteur détendu et son seuil est de 20%.



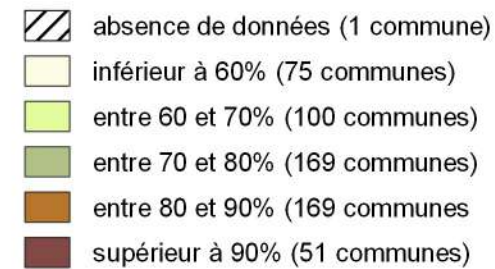
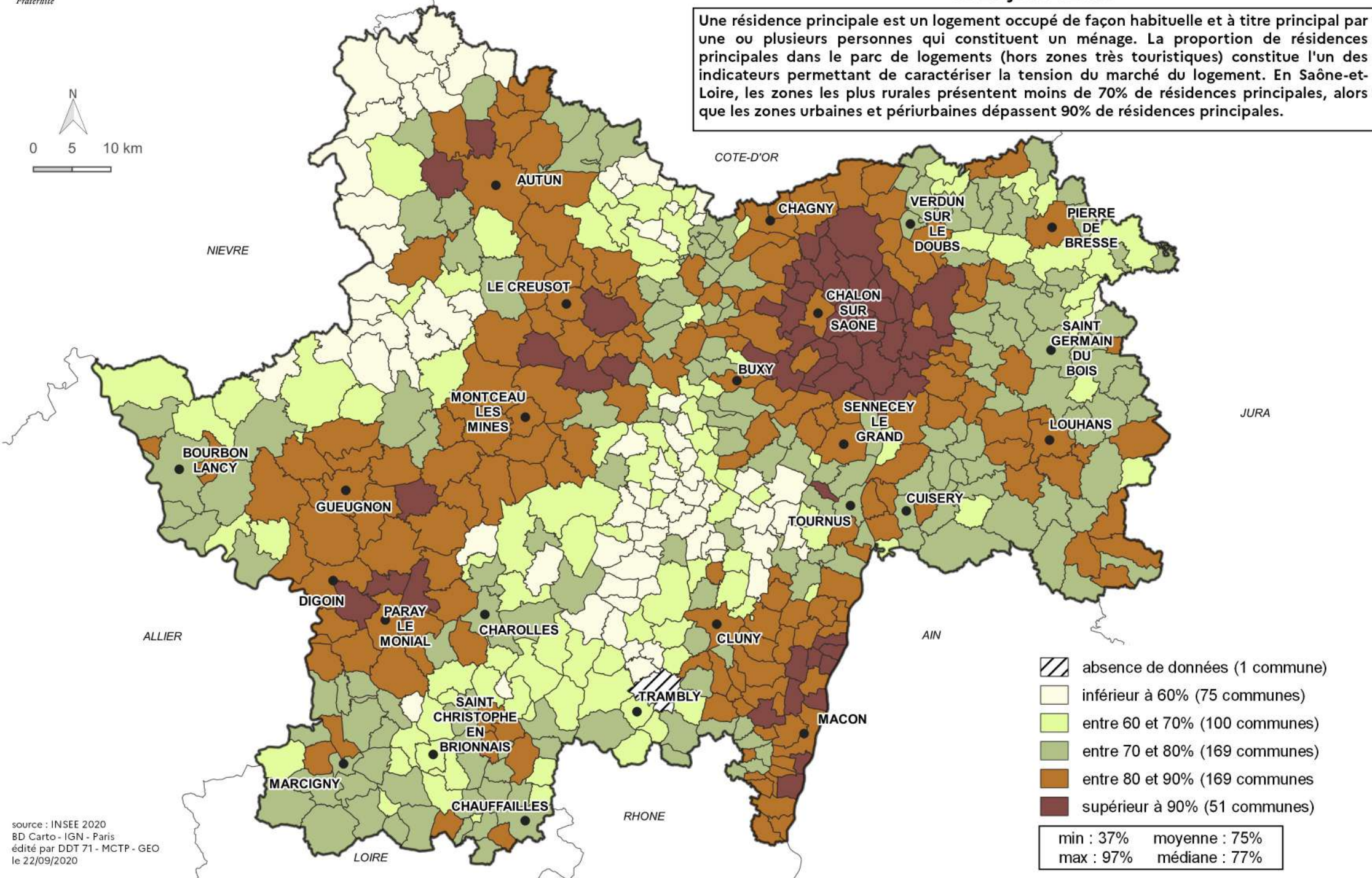
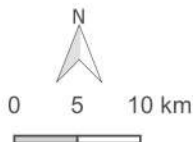
Le logement-foyer est défini par l'article L. 633-1 du code de la construction et de l'habitation comme un "établissement destiné au logement collectif à titre de résidence principale de personnes, dans des immeubles comportant à la fois des locaux privatifs meublés ou non et des locaux communs affectés à la vie collective. Il accueille notamment des personnes âgées, des personnes souffrantes d'handicaps, des jeunes travailleurs, des étudiants, des travailleurs migrants ou des personnes défavorisées." Lorsqu'il est conventionné, le logement-foyer permet de bénéficier de l'aide personnalisée au logement (APL).



# Département de Saône-et-Loire

## Proportion de résidences principales par commune au 27 juillet 2020

Une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. La proportion de résidences principales dans le parc de logements (hors zones très touristiques) constitue l'un des indicateurs permettant de caractériser la tension du marché du logement. En Saône-et-Loire, les zones les plus rurales présentent moins de 70% de résidences principales, alors que les zones urbaines et périurbaines dépassent 90% de résidences principales.

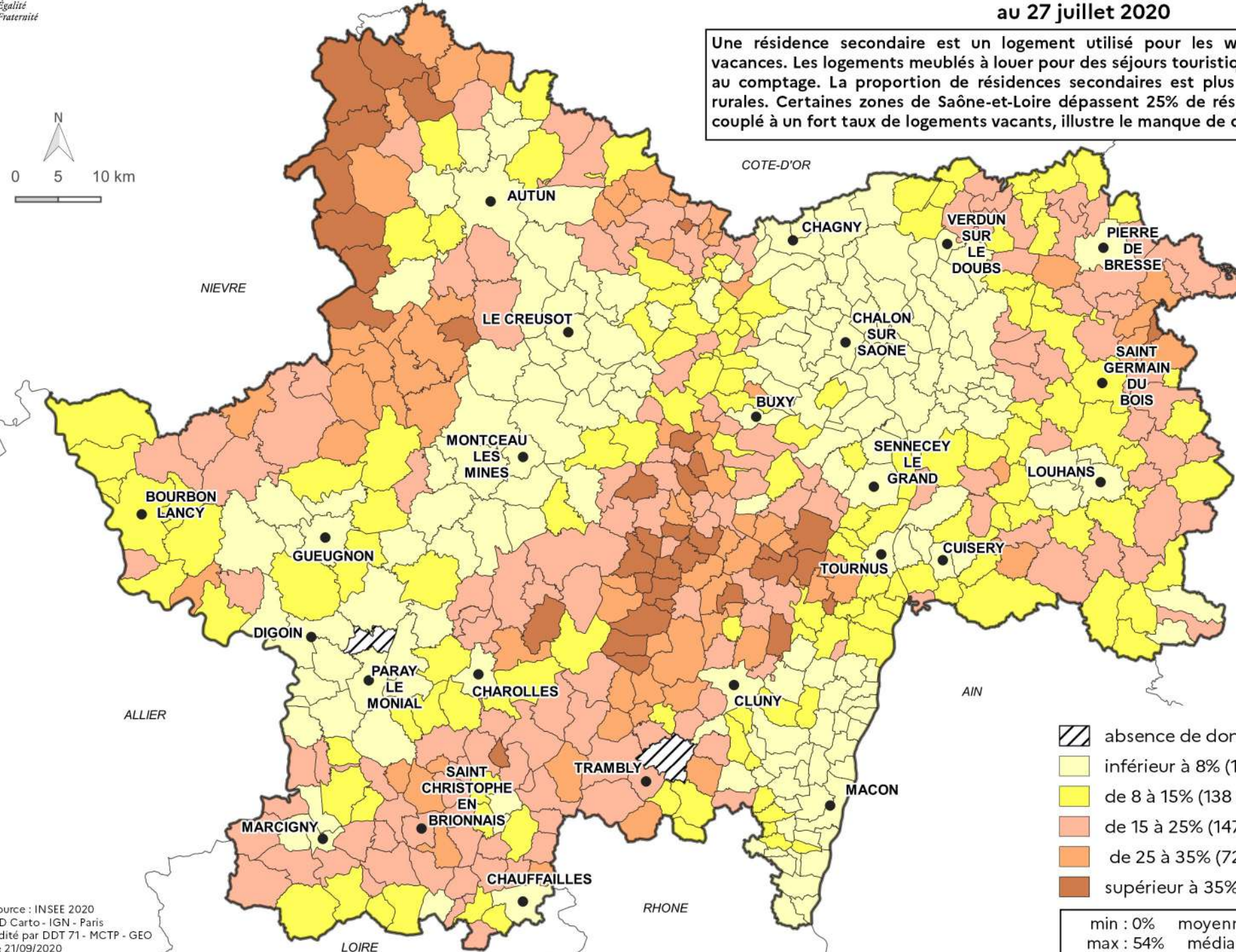
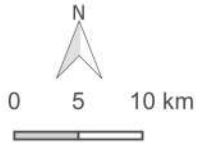



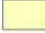




min : 37%	moyenne : 75%
max : 97%	médiane : 77%

# Département de Saône-et-Loire

## Proportion de résidences secondaires par commune au 27 juillet 2020

Une résidence secondaire est un logement utilisé pour les week-end, les loisirs, ou les vacances. Les logements meublés à louer pour des séjours touristiques sont également intégrés au comptage. La proportion de résidences secondaires est plus importante dans les zones rurales. Certaines zones de Saône-et-Loire dépassent 25% de résidences secondaires, ce qui, couplé à un fort taux de logements vacants, illustre le manque de dynamisme de ces secteurs.



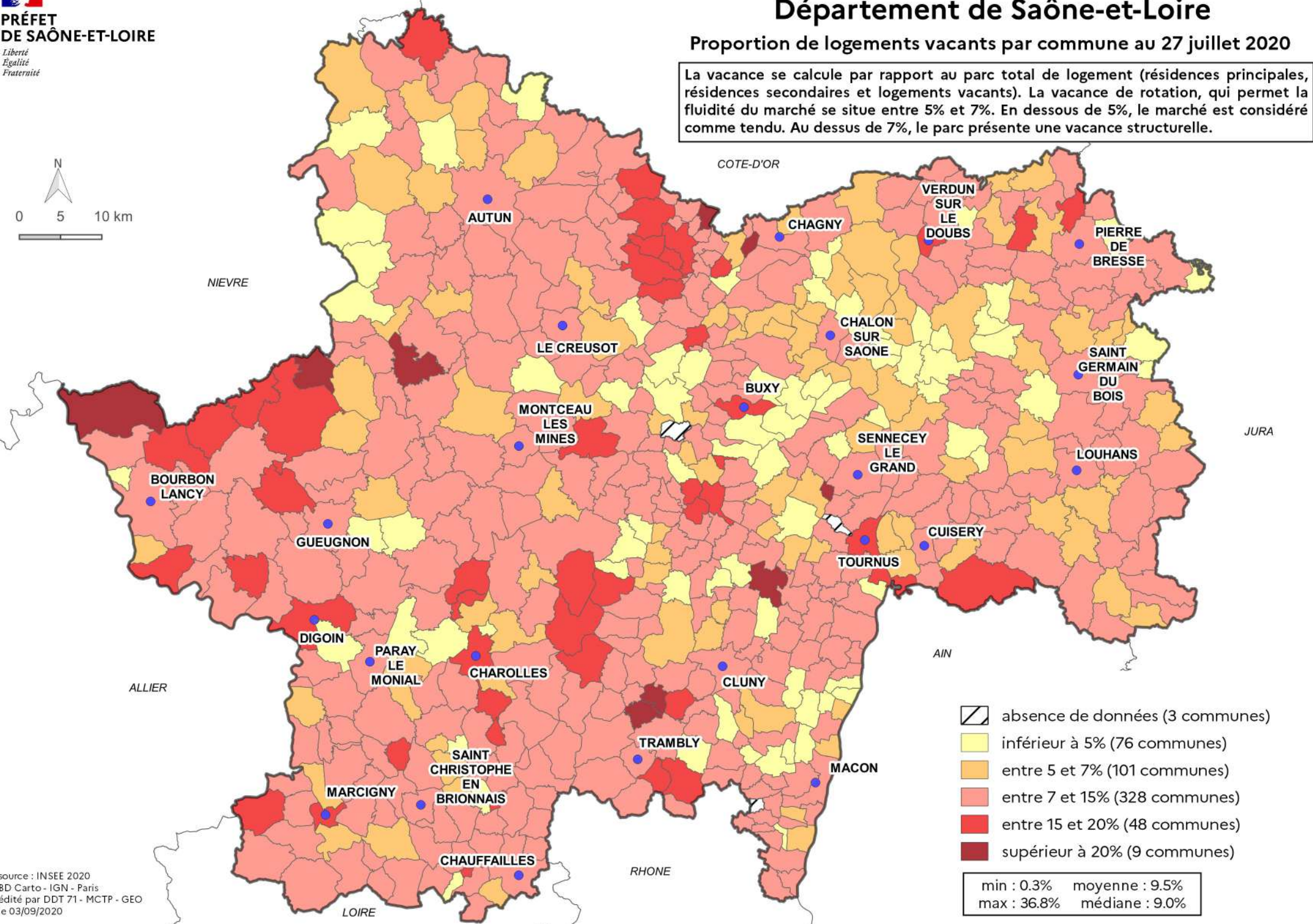
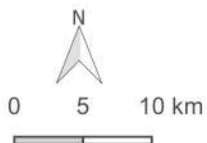
-  absence de données (2 communes)
-  inférieur à 8% (170 communes)
-  de 8 à 15% (138 communes)
-  de 15 à 25% (147 communes)
-  de 25 à 35% (72 communes)
-  supérieur à 35% (36 communes)







min : 0%    moyenne : 16%  
 max : 54%    médiane : 13%

# Département de Saône-et-Loire

Proportion de logements vacants par commune au 27 juillet 2020

La vacance se calcule par rapport au parc total de logement (résidences principales, résidences secondaires et logements vacants). La vacance de rotation, qui permet la fluidité du marché se situe entre 5% et 7%. En dessous de 5%, le marché est considéré comme tendu. Au dessus de 7%, le parc présente une vacance structurelle.

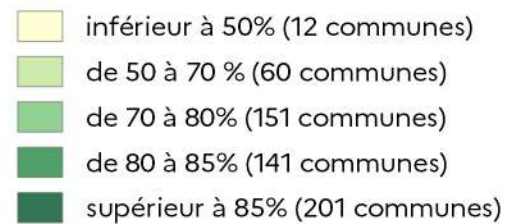
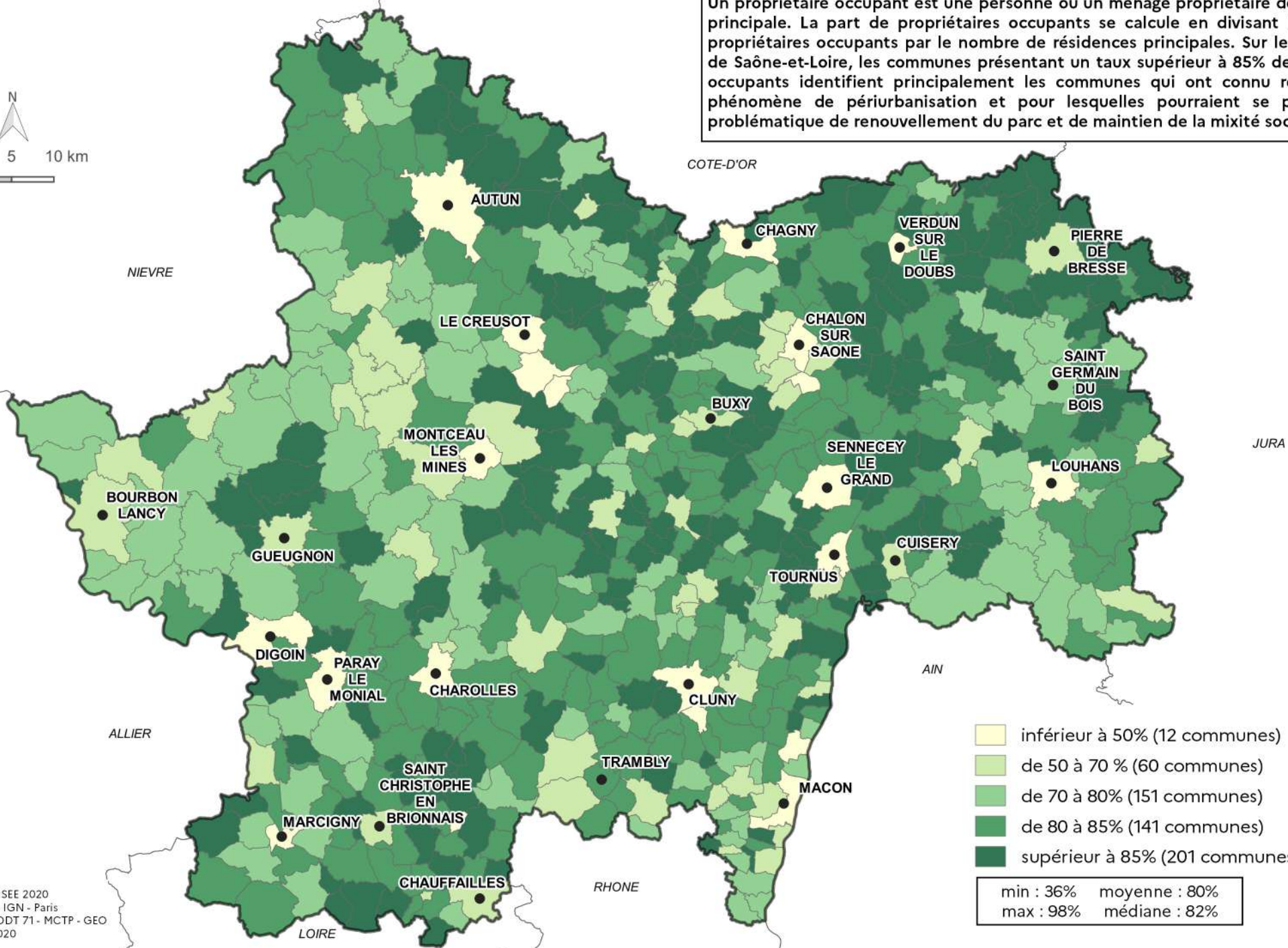
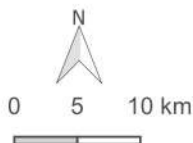


-  absence de données (3 communes)
-  inférieur à 5% (76 communes)
-  entre 5 et 7% (101 communes)
-  entre 7 et 15% (328 communes)
-  entre 15 et 20% (48 communes)
-  supérieur à 20% (9 communes)

min : 0.3%    moyenne : 9.5%  
 max : 36.8%    médiane : 9.0%



Un propriétaire occupant est une personne ou un ménage propriétaire de sa résidence principale. La part de propriétaires occupants se calcule en divisant le nombre de propriétaires occupants par le nombre de résidences principales. Sur le département de Saône-et-Loire, les communes présentant un taux supérieur à 85% de propriétaires occupants identifient principalement les communes qui ont connu récemment un phénomène de périurbanisation et pour lesquelles pourraient se présenter une problématique de renouvellement du parc et de maintien de la mixité sociale.

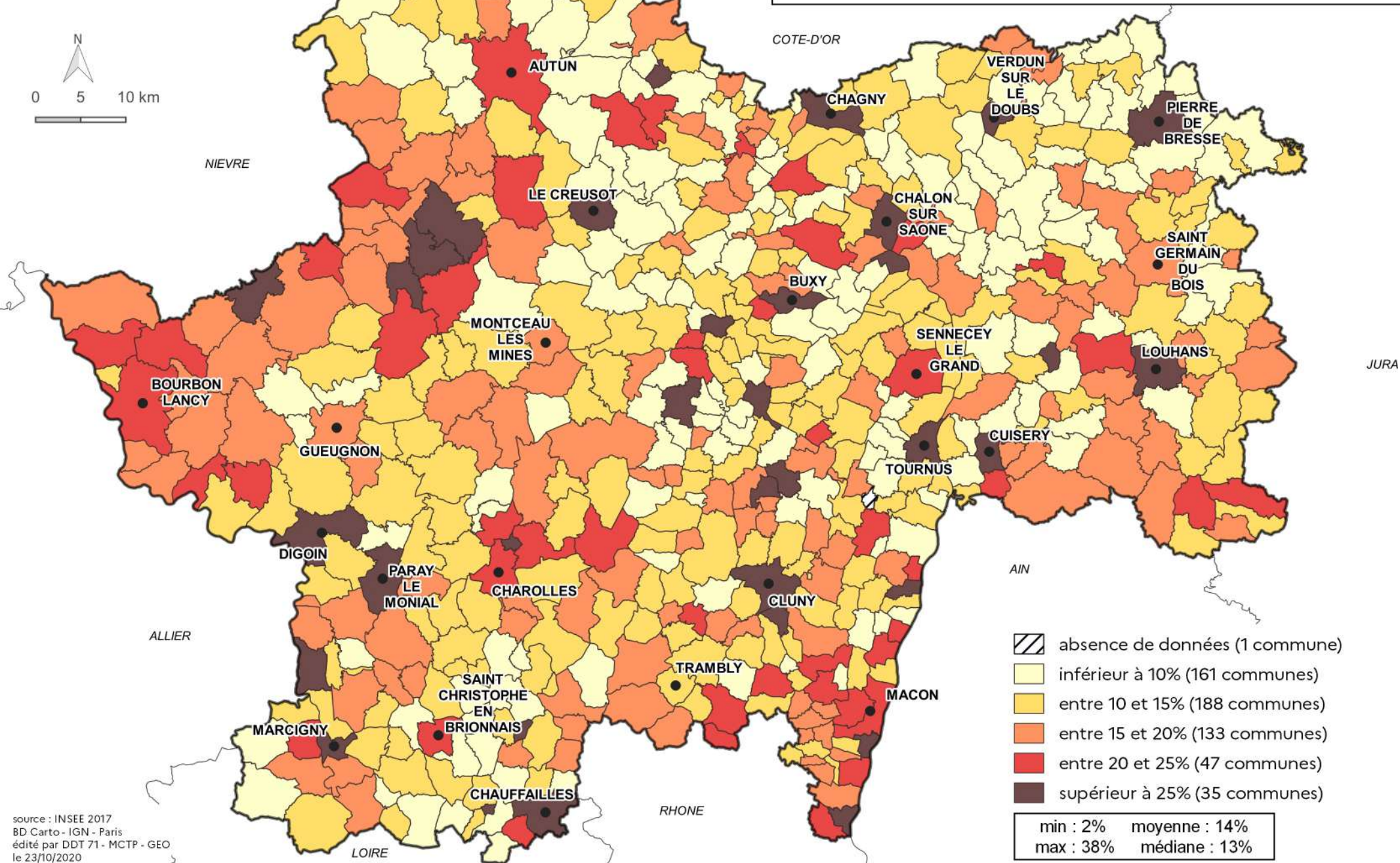


min : 36%	moyenne : 80%
max : 98%	médiane : 82%

# Département de Saône-et-Loire

Part de logements locatifs privés par commune au 27 juillet 2020

Un logement locatif privé est un logement occupé par un ménage qui loue ledit logement à un bailleur privé. Ces logements ne sont pas conventionnés mais ils permettent de prétendre à l'allocation de logement sociale (ALS).

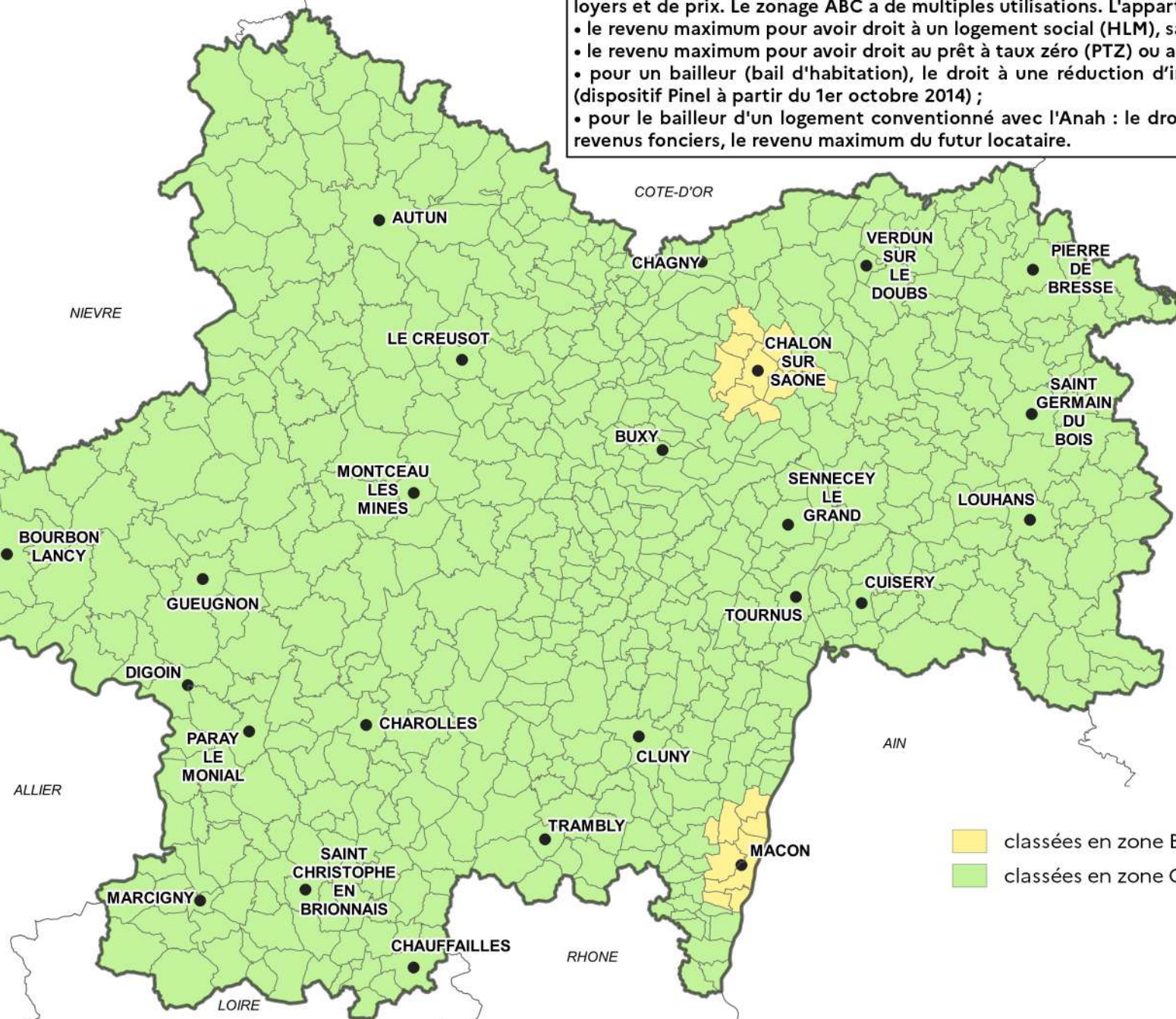
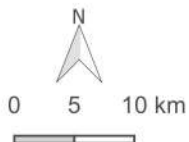



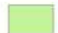
# Département de Saône-et-Loire

## Zonage ABC par commune

Le zonage ABC caractérise la tension du marché du logement en découpant le territoire en 5 zones (Abis, A, B1, B2, C), de la plus tendue (Abis) à la plus détendue (C). Il s'appuie sur des critères statistiques liés aux dynamiques territoriales, à la tension des marchés locaux et aux niveaux de loyers et de prix. Le zonage ABC a de multiples utilisations. L'appartenance à une zone détermine :

- le revenu maximum pour avoir droit à un logement social (HLM), sauf en Outre-mer ;
- le revenu maximum pour avoir droit au prêt à taux zéro (PTZ) ou au prêt d'accès sociale (PAS) ;
- pour un bailleur (bail d'habitation), le droit à une réduction d'impôt et les plafonds des loyers (dispositif Pinel à partir du 1er octobre 2014) ;
- pour le bailleur d'un logement conventionné avec l'Anah : le droit à une déduction fiscale sur les revenus fonciers, le revenu maximum du futur locataire.

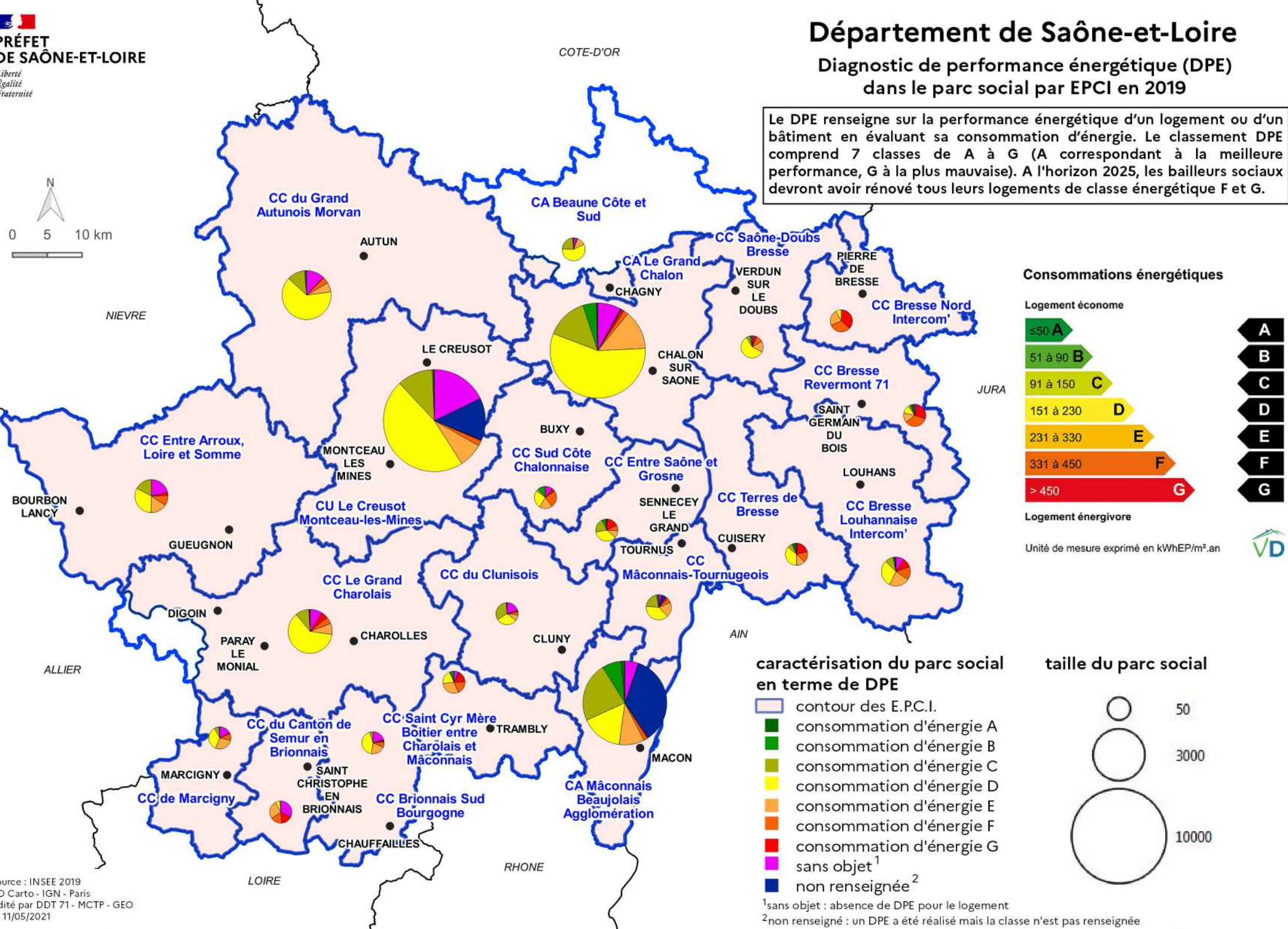
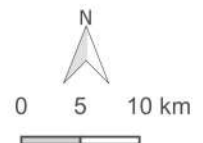


 classées en zone B2 (17 communes)  
 classées en zone C (548 communes)

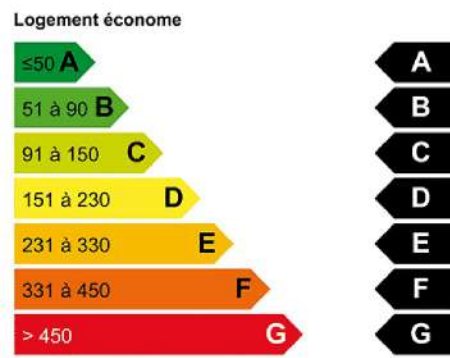
# Département de Saône-et-Loire

## Diagnostic de performance énergétique (DPE) dans le parc social par EPCI en 2019

Le DPE renseigne sur la performance énergétique d'un logement ou d'un bâtiment en évaluant sa consommation d'énergie. Le classement DPE comprend 7 classes de A à G (A correspondant à la meilleure performance, G à la plus mauvaise). A l'horizon 2025, les bailleurs sociaux devront avoir rénové tous leurs logements de classe énergétique F et G.

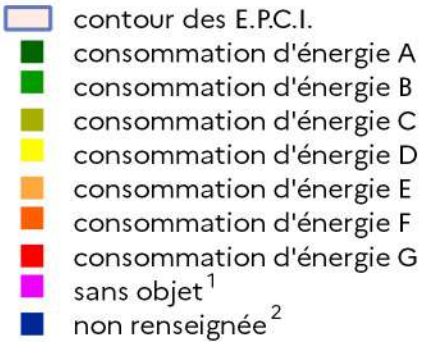


### Consommations énergétiques

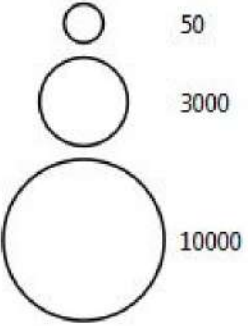


Logement énergivore  
Unité de mesure exprimé en kWhEP/m².an

### caractérisation du parc social en terme de DPE

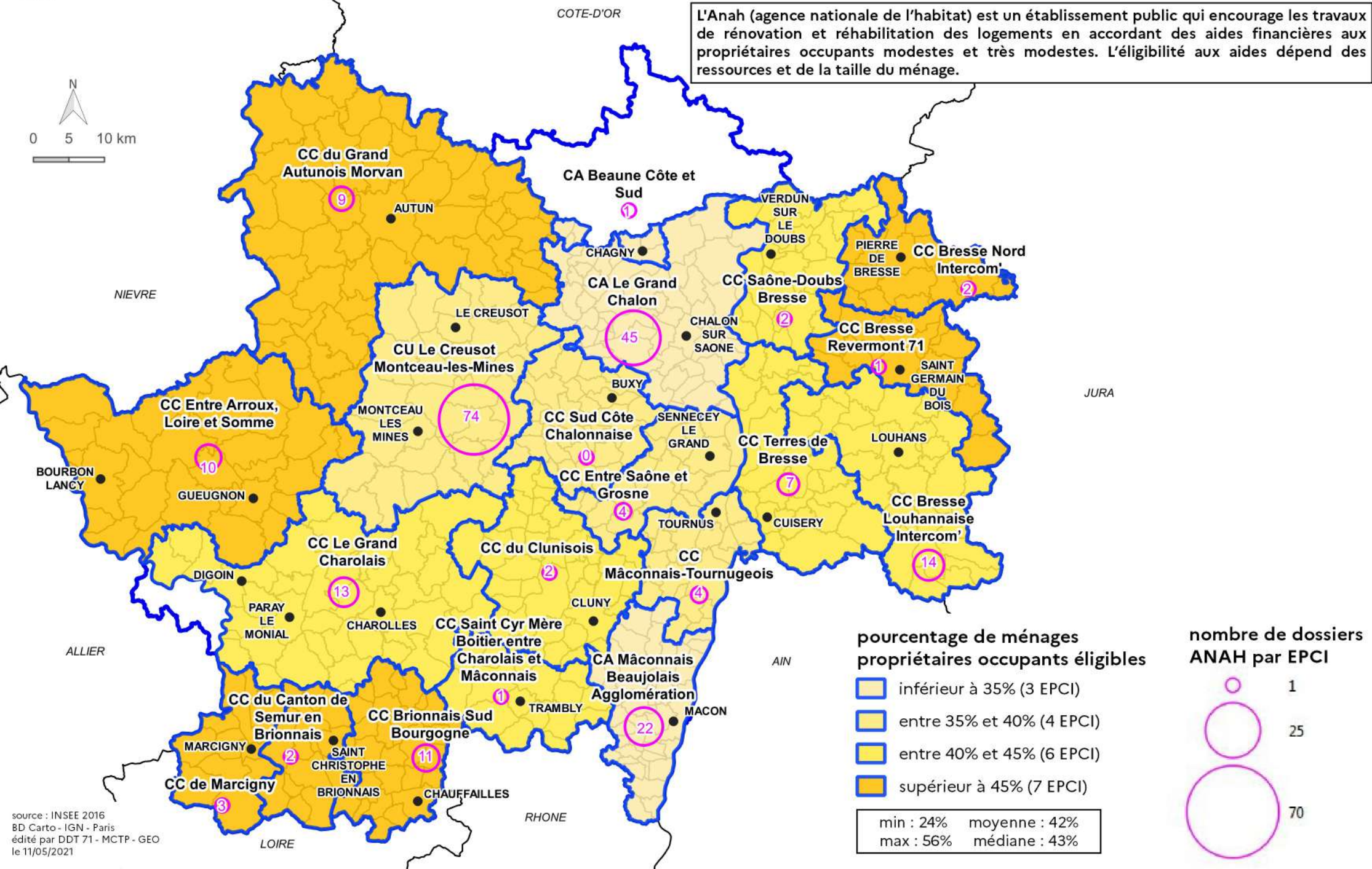
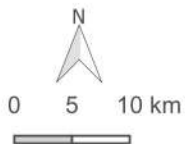


### taille du parc social



<sup>1</sup>sans objet : absence de DPE pour le logement  
<sup>2</sup>non renseigné : un DPE a été réalisé mais la classe n'est pas renseignée

L'Anah (agence nationale de l'habitat) est un établissement public qui encourage les travaux de rénovation et réhabilitation des logements en accordant des aides financières aux propriétaires occupants modestes et très modestes. L'éligibilité aux aides dépend des ressources et de la taille du ménage.

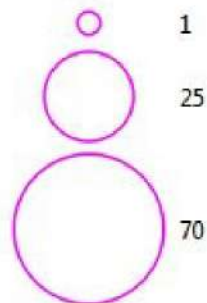


**pourcentage de ménages propriétaires occupants éligibles**

- inférieur à 35% (3 EPCI)
- entre 35% et 40% (4 EPCI)
- entre 40% et 45% (6 EPCI)
- supérieur à 45% (7 EPCI)

min : 24%    moyenne : 42%  
 max : 56%    médiane : 43%

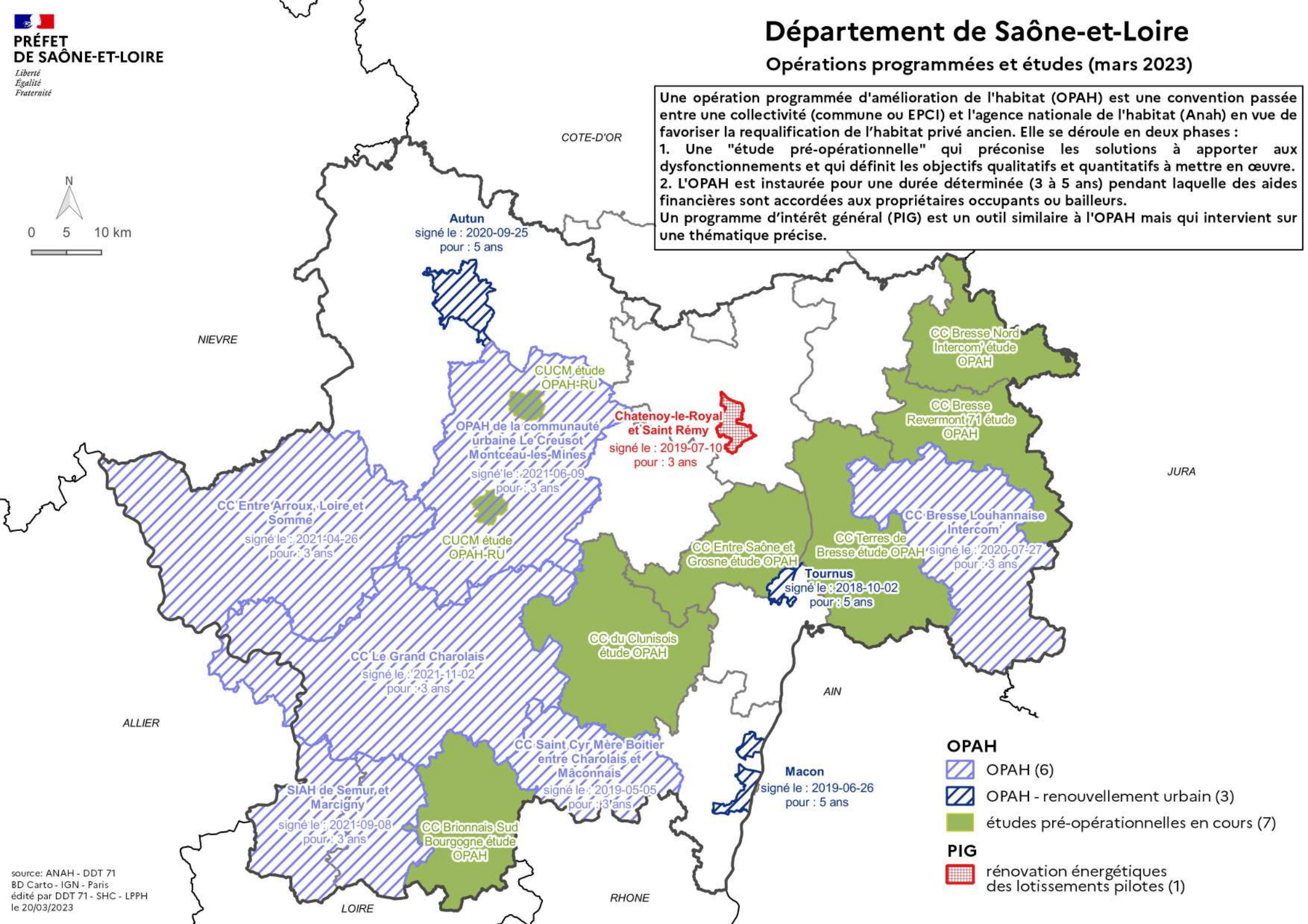
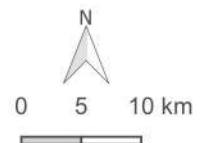
**nombre de dossiers ANAH par EPCI**







Une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) est une convention passée entre une collectivité (commune ou EPCI) et l'agence nationale de l'habitat (Anah) en vue de favoriser la requalification de l'habitat privé ancien. Elle se déroule en deux phases :

1. Une "étude pré-opérationnelle" qui préconise les solutions à apporter aux dysfonctionnements et qui définit les objectifs qualitatifs et quantitatifs à mettre en œuvre.
2. L'OPAH est instaurée pour une durée déterminée (3 à 5 ans) pendant laquelle des aides financières sont accordées aux propriétaires occupants ou bailleurs.

Un programme d'intérêt général (PIG) est un outil similaire à l'OPAH mais qui intervient sur une thématique précise.



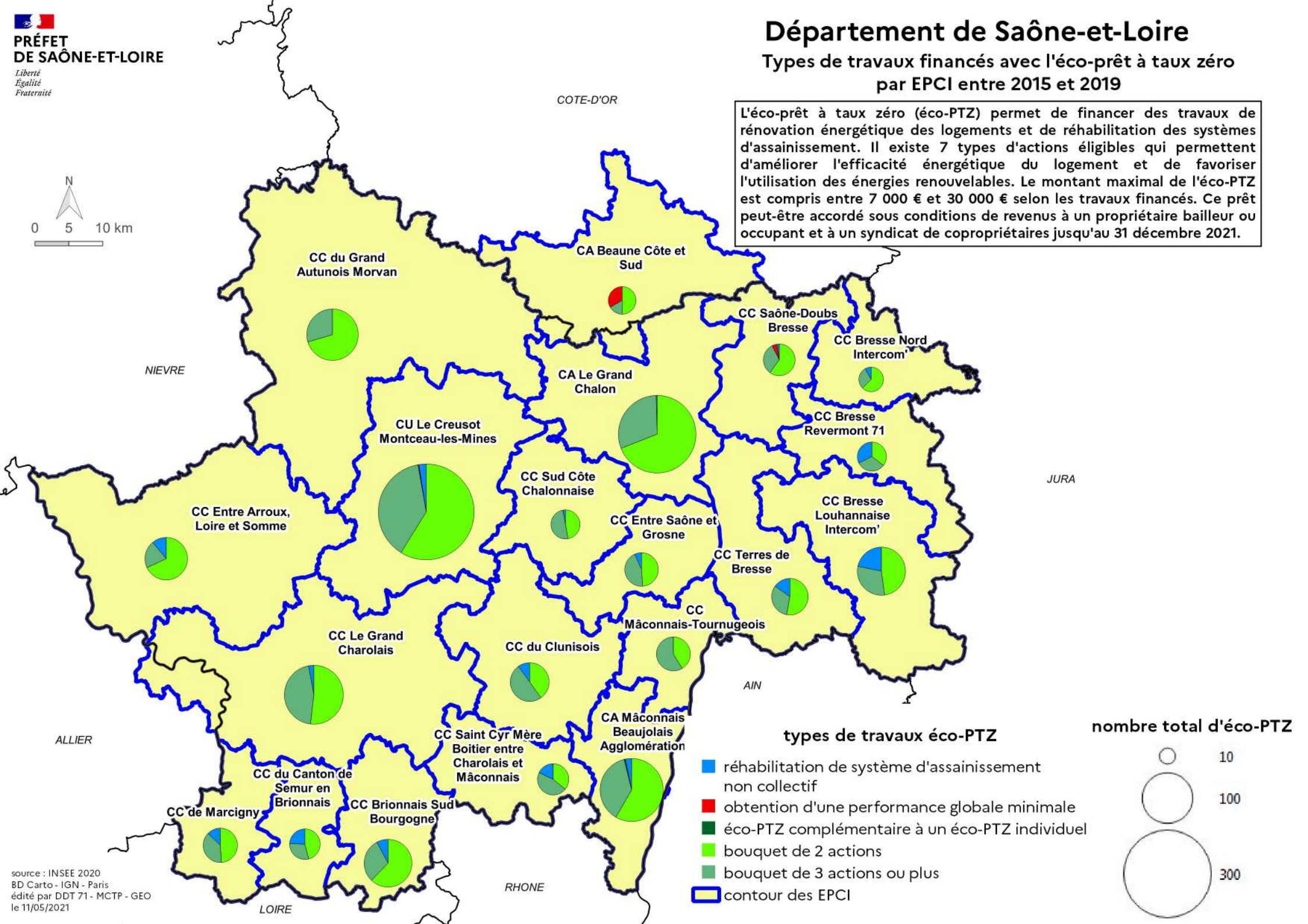
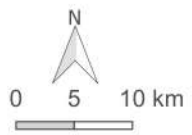
- OPAH**
-  OPAH (6)
  -  OPAH - renouvellement urbain (3)
  -  études pré-opérationnelles en cours (7)
- PIG**
-  rénovation énergétiques des lotissements pilotes (1)

source: ANAH - DDT 71  
BD Carto - IGN - Paris  
édité par DDT 71 - SHC - LPPH  
le 20/03/2023

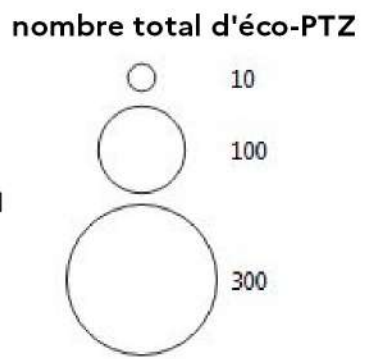
# Département de Saône-et-Loire

## Types de travaux financés avec l'éco-prêt à taux zéro par EPCI entre 2015 et 2019

L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) permet de financer des travaux de rénovation énergétique des logements et de réhabilitation des systèmes d'assainissement. Il existe 7 types d'actions éligibles qui permettent d'améliorer l'efficacité énergétique du logement et de favoriser l'utilisation des énergies renouvelables. Le montant maximal de l'éco-PTZ est compris entre 7 000 € et 30 000 € selon les travaux financés. Ce prêt peut-être accordé sous conditions de revenus à un propriétaire bailleur ou occupant et à un syndicat de copropriétaires jusqu'au 31 décembre 2021.



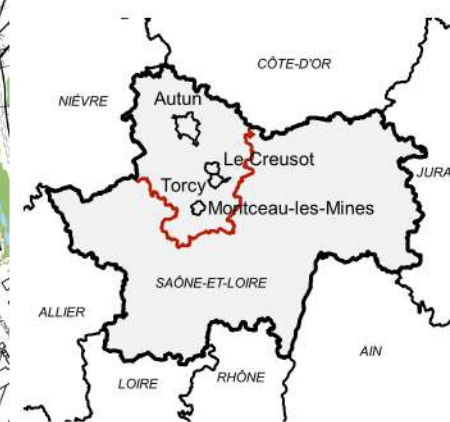
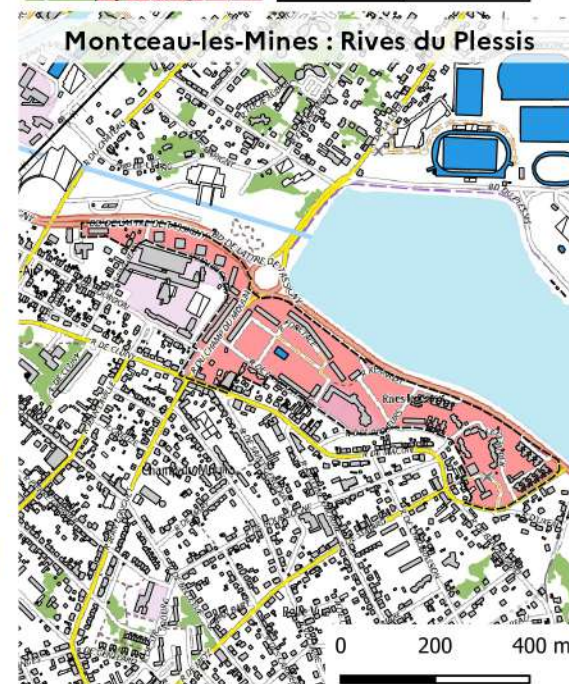
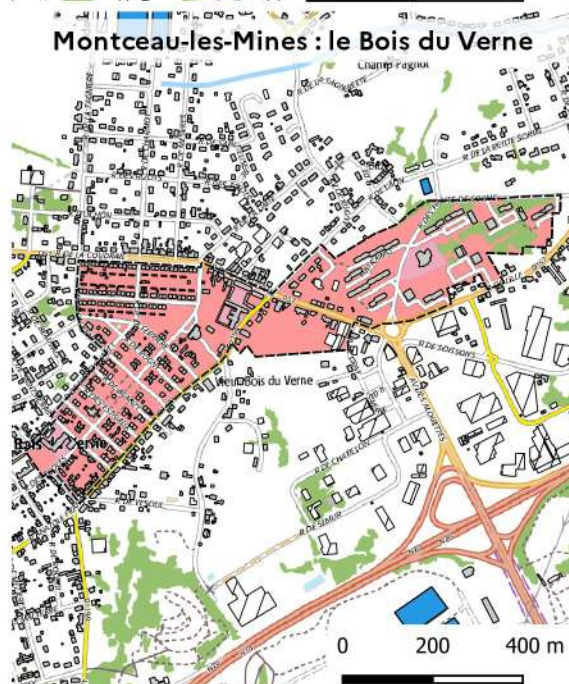
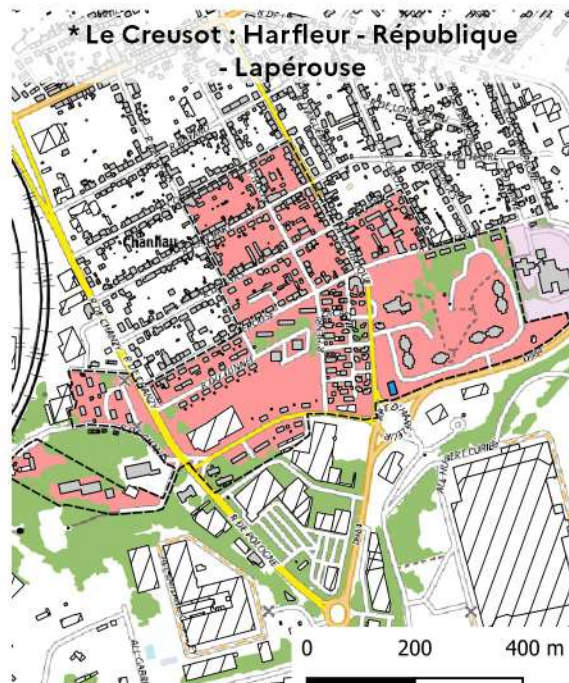
- types de travaux éco-PTZ**
- réhabilitation de système d'assainissement non collectif
  - obtention d'une performance globale minimale
  - éco-PTZ complémentaire à un éco-PTZ individuel
  - bouquet de 2 actions
  - bouquet de 3 actions ou plus
  - contour des EPCI



# Département de Saône-et-Loire

## Quartiers prioritaires au sein de l'arrondissement d'Autun

(Décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains)



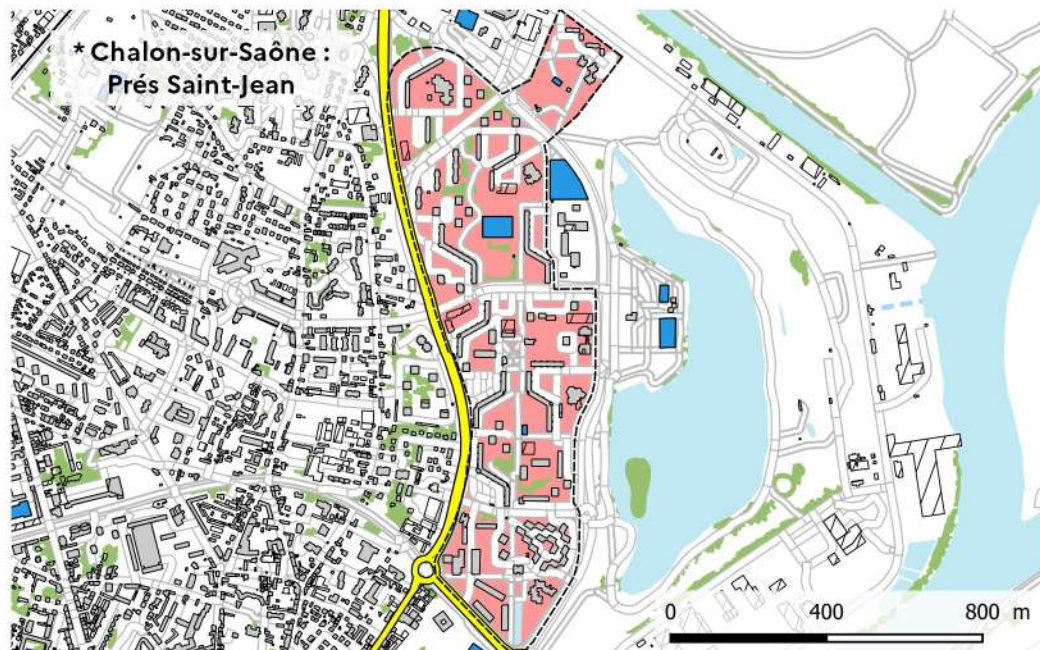
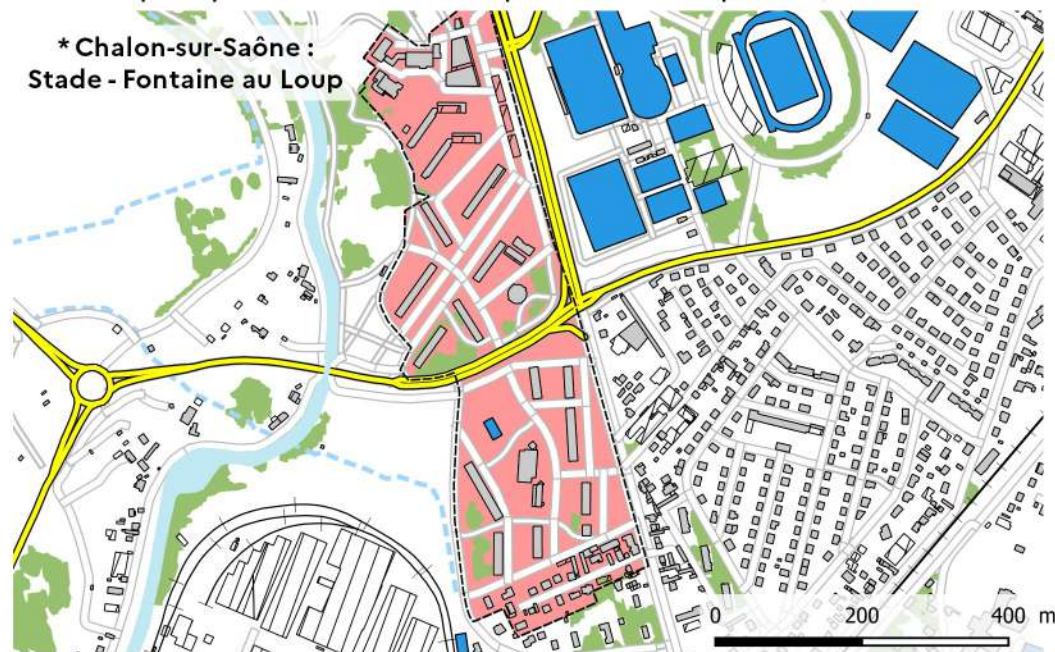
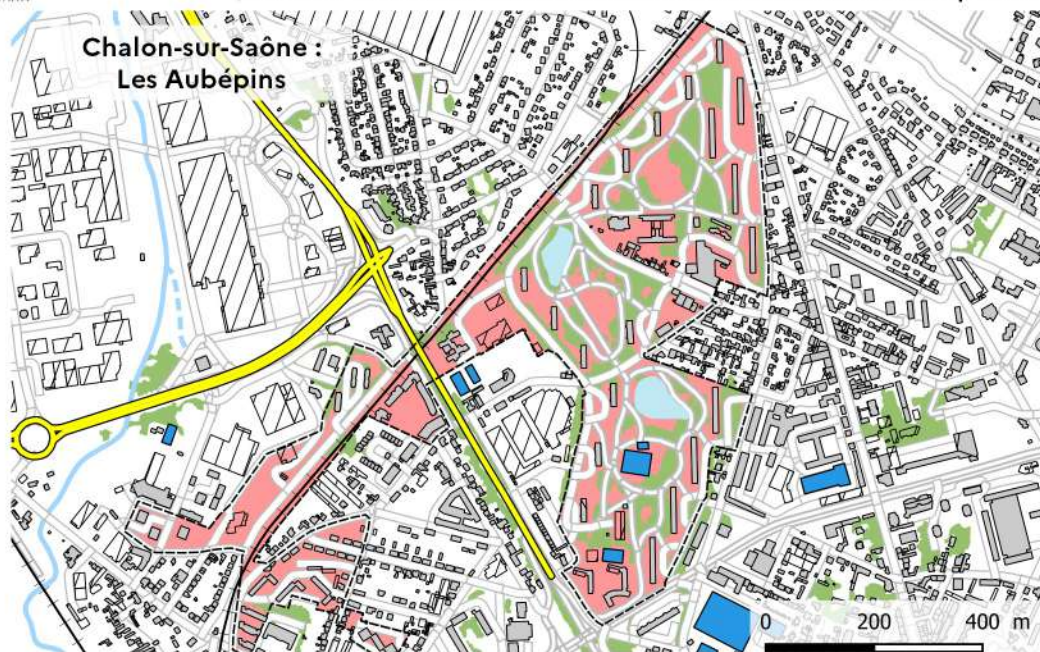
**emprise géographique des quartiers prioritaires**  
 quartiers prioritaires

- éléments structurants**
-  voies ferrées
  -  voies ferrées de service
  -  cours d'eau permanents
  -  cours d'eau intermittents
  -  zones boisées
  -  bâtiments
  -  bâtiments industriels
  -  terrains de sport
  -  plans d'eau
  -  arrondissement d'Autun

\* "Harfleurl - République - Lapérouse" fait partie des quartiers prioritaires du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) 2015-2025, de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)




(Décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains)



\* "Prés Saint-Jean" et "Stade - Fontaine au Loup" font partie des quartiers prioritaires du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) 2015-2025, de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)



### emprise géographique des quartiers prioritaires

 quartiers prioritaires

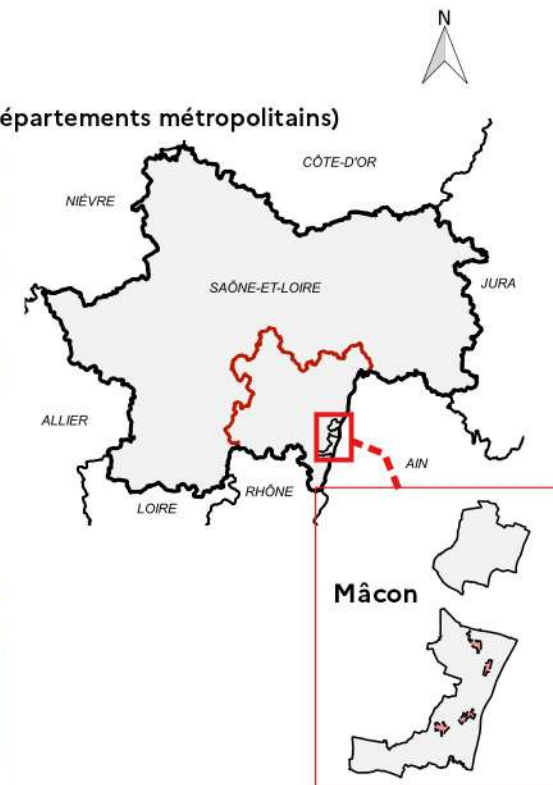
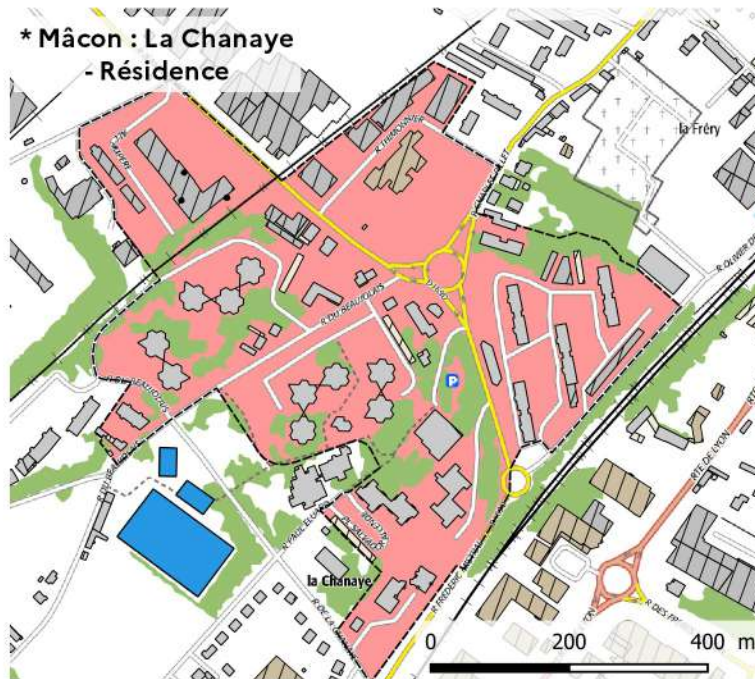
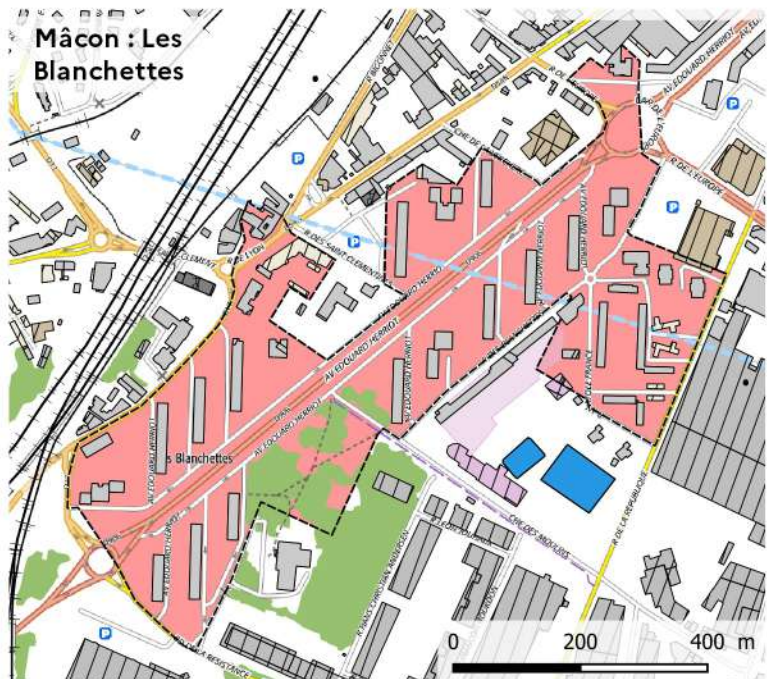
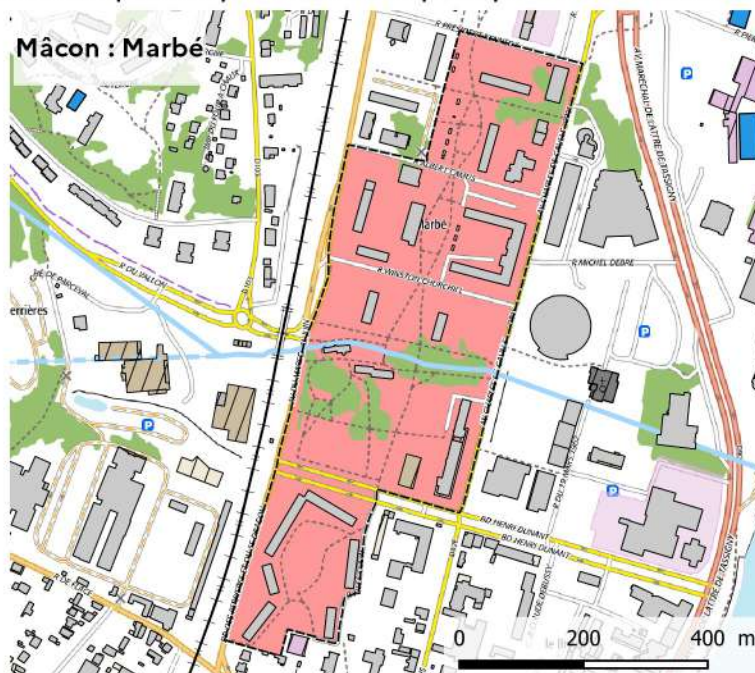
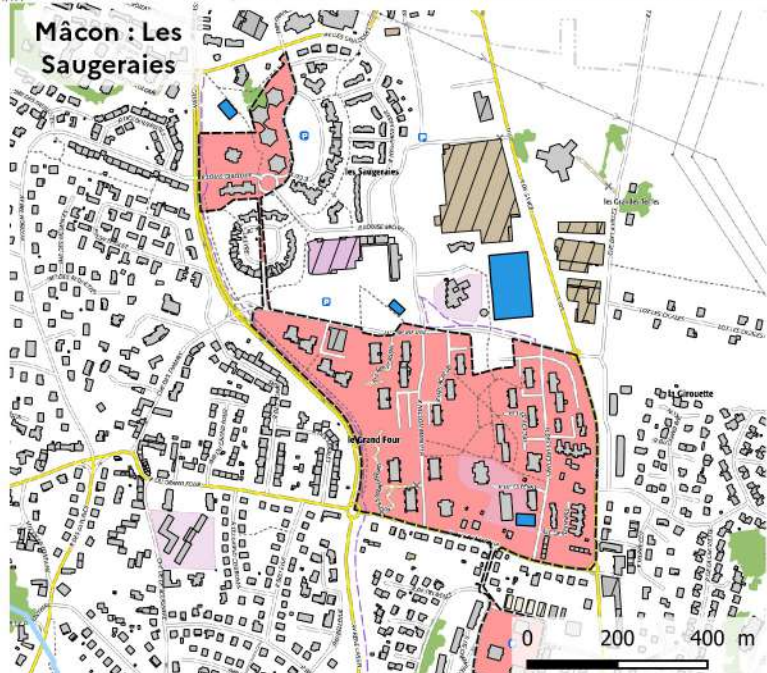
### éléments structurants

-  voies ferrées
-  voies ferrées de service
-  cours d'eau permanents
-  cours d'eau intermittents
-  zones boisées
-  bâtiments
-  bâtiments industriels
-  terrains de sport
-  plans d'eau
-  arrondissement de Chalon-sur-Saône

# Département de Saône-et-Loire

## Quartiers prioritaires au sein de l'arrondissement de Mâcon

(Décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains)



### emprise géographique des quartiers prioritaires

 quartiers prioritaires

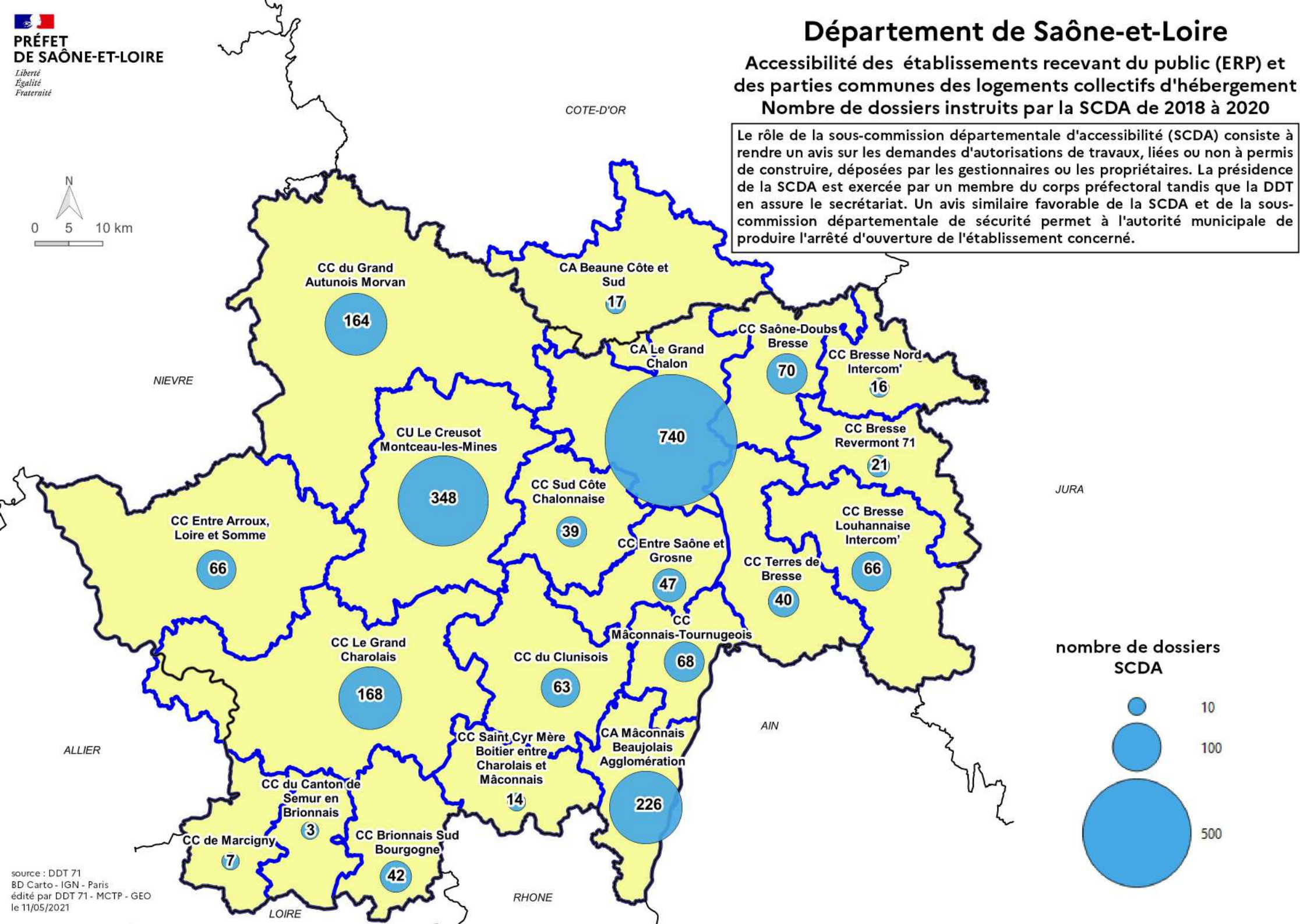
### éléments structurants

-  voies ferrées
-  voies ferrées de service
-  cours d'eau permanents
-  cours d'eau intermittents
-  zones boisées
-  bâtiments
-  bâtiments industriels
-  terrains de sport
-  arrondissement de Mâcon

\* "La Chanaye - Résidence" fait partie des quartiers prioritaires du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) 2015-2025, de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)

## Accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des parties communes des logements collectifs d'hébergement Nombre de dossiers instruits par la SCDA de 2018 à 2020

Le rôle de la sous-commission départementale d'accessibilité (SCDA) consiste à rendre un avis sur les demandes d'autorisations de travaux, liées ou non à permis de construire, déposées par les gestionnaires ou les propriétaires. La présidence de la SCDA est exercée par un membre du corps préfectoral tandis que la DDT en assure le secrétariat. Un avis similaire favorable de la SCDA et de la sous-commission départementale de sécurité permet à l'autorité municipale de produire l'arrêté d'ouverture de l'établissement concerné.



source : DDT 71  
 BD Carto - IGN - Paris  
 édité par DDT 71 - MCTP - GEO  
 le 11/05/2021